



Direction des Affaires
culturelles
DB/MMB

n°2025-289

DECISION DU MAIRE

PRISE LE 27 JUIN 2025

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL RESULTANT DE LA
DELIBERATION DU 1^{er} FEVRIER 2024

**OBJET : Convention de mise à disposition de locaux du « Trèfle » à l'association
« DONNER DU STYLE » - évènement du 27 au 29 juin 2025**

Le Maire de Soisy-sous-Montmorency,
Vice-président délégué du Conseil départemental du Val d'Oise,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et
L.2122-23,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération n°2024-02-01/06 du 1^{er} février 2024 aux termes de laquelle il a reçu
délégation d'attribution du Conseil municipal,

CONSIDERANT que la ville de Soisy-sous-Montmorency souhaite accompagner, dans le
cadre de son soutien à la vitalité associative du territoire, les associations soiséennes
dans le développement de leurs projets associatifs,

CONSIDERANT qu'à cette fin, la Ville dispose de plusieurs locaux offrant un cadre
adapté et propice aux activités et évènements réalisés par les associations soiséennes,
au sein de son Espace culturel « Le Trèfle »,

CONSIDERANT que le règlement de l'espace culturel « Le Trèfle » autorise aux
associations qui en font la demande, la mise à disposition du lieu pour l'organisation
d'évènement culturel, ou de toute autre « manifestation ou activité conforme à leur objet
et conforme aux ambitions culturelles de la ville, dans le respect des lois et règlements en
vigueur »,

CONSIDERANT la demande de l'association « DONNER DU STYLE » qui a sollicité
auprès de la commune la mise à disposition de locaux dans le cadre de son évènement
du vendredi 27 juin 2025 au dimanche 29 juin 2025,

CONSIDERANT que la Ville entend donner une suite favorable à cette demande et
formaliser les conditions et modalités de cette mise à disposition au sein d'une
convention.

DECIDE

Article 1 : La signature d'une convention avec l'association « DONNER DU STYLE », sise 2 allée Claude Monet, 95230 Soisy-sous-Montmorency et représentée par Gilles KOMIKA, son président, pour la mise à disposition suivante :

- Locaux du Trèfle à disposition : Amplitude, salles plurifonctionnelles Monet et Baudelaire, espace café
- Jours et heures d'occupation :
 - le vendredi 27 juin 2025 de 19h00 à 20h30
 - le samedi 28 juin 2025 de 9h00 à 20h00
 - le dimanche 29 juin de 9h00 à 22h00

Article 2 : La mise à disposition est consentie à titre gratuit, le bénéficiaire étant une association à but non lucratif.

Article 3 : L'ensemble des conditions et modalités de la mise à disposition sont définies dans la convention de mise à disposition.

Article 4 : La présente décision est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,



Luc STREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **27 JUIN 2025**

Mis en ligne et/ou notifié le : **27 JUIN 2025**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **27 JUIN 2025**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.